

TMJ
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 83-280 du 12 Août 1983

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim du
Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du
Travail et des Affaires Sociales et
du Camarade Paul Agossavi AWANOU,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques,
pour compter du 9 Août 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

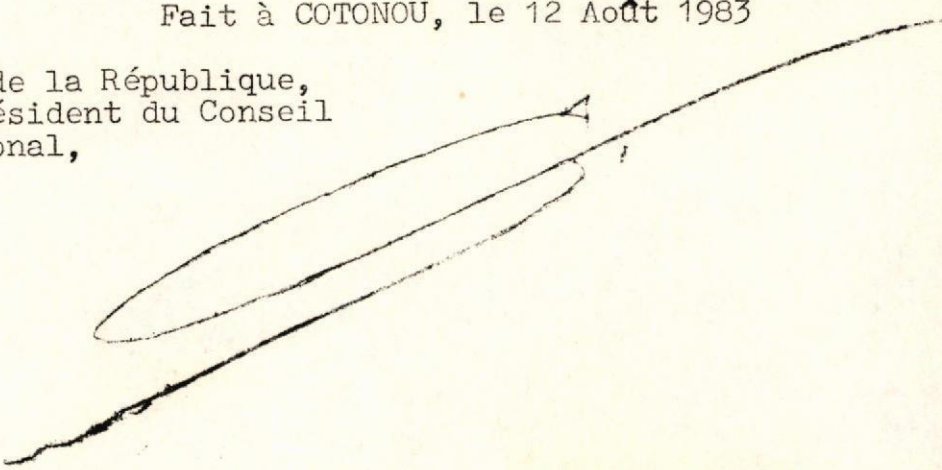
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 9 Août 1983, le Camarade Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant la période de congé administratif des Camarades Adolphe BIAOU et Paul Agossavi AWANOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Août 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 PPC 2
MFEEP-MIAS-MIEPSEP 9 autres Ministère 19 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1
Préfets 6 JORPB 1.-